

ÉLABORATION DE PLANS CLIMAT AIR ÉNERGIE
TERRITORIAUX A L'ÉCHELLE DES TROIS COMMUNAUTES
DE COMMUNES DU PAYS DE BRAY

Acte d'engagement

*Procédure adaptée
Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics*



Date et heure limite de remise des offres :

Lundi 25 février 2019 à 17h

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet **l'élaboration de Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) à l'échelle des 3 communautés de communes du Pays de Bray.**

Désignation du pouvoir adjudicateur

Nom, prénom, qualité du signataire du marché :

Monsieur Xavier LEFRANÇOIS, président
Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray
Tél : 02.32.97.56.14
Mail : contact@paysdebray.org

Personne habilitée à donner les renseignements (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur Xavier LEFRANÇOIS, président
Maison des services – boulevard Maréchal Joffre
76270 Neufchâtel-en-Bray
Tél : 02.32.97.56.14
Mail : contact@paysdebray.org

Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire

Monsieur le trésorier
76270 Neufchâtel-en-Bray

ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION

Marché à procédure adaptée prévu par l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

ARTICLE 3: IDENTIFICATION ET ENGAGEMENT DU CANDIDAT

1. Je soussigné ,
(nom, prénom et qualité du signataire)

choix n° 1

<input type="checkbox"/> agissant en mon nom personnel
domicilié à
.....
(adresse complète et numéro de téléphone)

choix n° 2

agissant au nom et pour le compte de

.....
.....
.....

(intitulé complet et forme juridique de la société)

ayant son siège à

.....
.....
.....

(adresse complète et numéro de téléphone)

Immatriculé à l'I.N.S.E.E. :

Numéro d'identité d'établissement (SIRET)

Code d'activité économique principale (APE)

Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés¹

choix n° 3

agissant en tant que mandataire

du groupement solidaire

du groupement conjoint

Pour l'ensemble des prestataires groupés mentionnés ci-dessous :

Co-traitant 1.....

(nom, prénom et qualité du signataire)

agissant en mon nom personnel

domicilié à

(adresse complète et numéro de téléphone)

agissant au nom et pour le compte de

.....
.....

(intitulé complet et forme juridique de la société)

ayant son siège à

(adresse complète et numéro de téléphone)

Immatriculé à l'I.N.S.E.E. :

Numéro d'identité d'établissement (SIRET)

Code d'activité économique principale (APE)

Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ⁽¹⁾

Co-traitant 2.....

(nom, prénom et qualité du signataire)

¹ Remplacer s'il y a lieu « registre du commerce et des sociétés » par « répertoire des métiers »

agissant en mon nom personnel
domicilié à
.....
.....
(adresse complète et numéro de téléphone)

agissant au nom et pour le compte de
.....
.....
.....
(intitulé complet et forme juridique de la société)
ayant son siège à
.....
.....
(adresse complète et numéro de téléphone)

Immatriculé à l'I.N.S.E.E. :

Numéro d'identité d'établissement (SIRET)

Code d'activité économique principale (APE)

Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ⁽¹⁾

Engagement du candidat :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public et conformément à leurs clauses et stipulations je m'engage sans réserve :

- à exécuter les prestations du présent marché dans les conditions ci-après définies ;
- à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués ci-dessous.

ARTICLE 4 : PRIX

Les prix sont exprimés en euros.
Le prix est ferme et définitif.

Les prestations faisant l'objet du présent marché seront réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné au bordereau des prix. **Le montant du marché sera réglé par application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.** Le prestataire devra prévenir le PETR du Pays de Bray avant dépassement des quantités estimées et attendre son accord pour continuer sa mission.

Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)

Désignation/prestation	Prix unitaire HT (en €)	Prix unitaire TTC (en €)	Quantité estimée	Prix total TTC (en €)
État des lieux et diagnostic				
Réunion de cotech et/ou COPIL				
Réunion de concertation (forum, atelier...)				

<i>Temps de travail (en jour)</i>				
<i>Total coût de la phase</i>				
Définition de la stratégie territoriale				
<i>Réunion de cotech et/ou COPIL</i>				
<i>Réunion de concertation (forum, atelier...)</i>				
<i>Temps de travail (en jour)</i>				
<i>Total coût de la phase</i>				
Élaboration d'un programme d'actions				
<i>Réunion de cotech et/ou COPIL</i>				
<i>Réunion de concertation (forum, atelier...)</i>				
<i>Temps de travail (en jour)</i>				
<i>Total coût de la phase</i>				
Définition des outils d'évaluation et de suivis				
<i>Réunion de cotech et/ou COPIL</i>				
<i>Réunion de concertation (forum, atelier...)</i>				
<i>Temps de travail (en jour)</i>				
<i>Total coût de la phase</i>				
Évaluation environnementale stratégique				
<i>Réunion de cotech et/ou COPIL</i>				
<i>Réunion de concertation (forum, atelier...)</i>				
<i>Temps de travail (en jour)</i>				
<i>Total coût de la phase</i>				
Dépôt des PCAET				
<i>Réunion de cotech et/ou COPIL</i>				
<i>Réunion de concertation (forum, atelier...)</i>				
<i>Temps de travail (en jour)</i>				
<i>Total coût de la phase</i>				
Total coût mission				

ARTICLE 5 : DUREE DU MARCHÉ / DELAIS D'EXECUTION

Le présent marché est conclu à compter de sa notification.

Le PETR du Pays de Bray délivrera une décision de réception pour valider la fin de la mission.

La durée globale d'exécution du marché est de 15 mois.

ARTICLE 6 – COMPTE A CREDITER

<input type="checkbox"/> Prestataire unique	<i>Cochez cette case si vous répondez en tant que titulaire unique</i>
Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :	

Les factures seront réglées par mandat administratif dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de réception par le PETR du Pays de Bray, sous réserve de la remise des documents prévue et de la tenue de l'ensemble des restitutions.

ARTICLE 12 : PENALITES DE RETARD

A défaut d'exécution de la totalité du marché dans les délais impartis, sauf en cas de grève du personnel, de force majeure, de retard imputable à la personne publique responsable du marché ou de retard dû à des causes échappant à la responsabilité du titulaire, une pénalité d'un montant de 50 € HT par jour ouvrable de retard pourra être appliquée par la personne responsable du marché, sans mise en demeure préalable.

ARTICLE 13 : DROIT DE PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

Si les prestations ou les résultats du marché constituent des œuvres originales, son titulaire concède au maître de l'ouvrage et aux services de l'état les droits d'utilisation, de reproduction, de représentation et d'adaptation des dites œuvres, de la construction et de l'utilisation de l'ouvrage ou des ouvrages objet du présent marché et ce, à compter de la notification du marché. De plus, les données permettant la réalisation de l'étude devront être annexées au dossier final.

ARTICLE 14 : OBLIGATION DE RESERVE

Le titulaire qui, à l'occasion de l'exécution du marché, a reçu communication à titre secret et confidentiel des renseignements relatifs aux prestations, est tenu de maintenir secrète ou confidentielle cette communication.

Ces renseignements ne peuvent, sans autorisation de la personne responsable du marché, être communiqués à d'autres personnes que celles qui ont qualité pour en connaître. Il en est pareillement de tout renseignement de même nature parvenu à la connaissance du titulaire à l'occasion de l'exécution de la prestation.

ARTICLE 15 : DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)

Lu et approuvé

Le

Le candidat